

**MARCHE PRIVE - CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE - RETENUE DE GARANTIE**

SOCIETE GENERALE, société anonyme au capital de 1 003 724 927,50 EUR, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 RCS Paris, ayant son siège social à PARIS 75009, 29 Bd Haussmann, représentée par Mme Marie-Christine DUCHOLET, agissant en qualité de Directrice de la Banque de Détail en France (ci-après dénommée la « Banque »),

Connaissance prise du marché de travaux privé, ci-après dénommé le "**Marché**", dont une copie a été remise à la Banque,

. conclu le 01/03/2024 entre TP BESSIERE SAS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, dont le siège social est situé à 34490 THEZAN LES BEZIERS, 2 CHEMIN DE BEDISSIERE et ayant pour numéro unique d'identification 390226827 RCS BEZIERS ci-après dénommé(e) l'"**Entrepreneur**", et hectare SAS, dont le siège social est situé à 11 100 narbonne, 3 avenue de la Coupe, france et ayant pour numéro unique d'identification 351 338 660 RCS MONTPELLIER ci-après dénommé(e) le "**Maître de l'Ouvrage**",

. relatif à l'exécution de travaux consistant en Réalisation du Lotissement ZAC Enjalbert tranche 2C à Nissan-lez-Enserune, pour la somme de EUR 269 999,30 toutes taxes comprises (deux cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes), somme correspondant au montant du Marché,

. Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de EUR 13 499,96 toutes taxes comprises (treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes) représentant au plus 5 % du montant du Marché toutes taxes comprises, ci-après dénommée le "**Montant Garanti**",

. à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 « *tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779, 3° du code civil* », ci-après dénommée la "**Loi**".

CDS BORDEAUX 13 rue Jean Paul Alaux ZAC Bastide 33072 BORDEAUX CEDEX	Téléphone: Fax: www.societegenerale.com	Société Générale. Société Anonyme au capital de : 1 003 724 927,5 EUR 552.120.222 R.C.S Paris
--	---	--

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur du Montant Garanti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion du montant de tous travaux supplémentaires non visés par le Marché, sauf accord de la Banque résultant d'un avenant au présent cautionnement.

ARTICLE 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LA BANQUE

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage à la Banque et motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur.

Tout paiement par la Banque au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par le Maître de l'Ouvrage, du procès-verbal de réception des travaux objet du Marché signé par lui.

Tout paiement effectué par la Banque en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

ARTICLE 3 – SUBROGATION DE LA BANQUE

Du fait de son paiement, la Banque se trouvera de plein droit subrogée dans tous les droits du Maître de l'Ouvrage à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage renonçant à se prévaloir des dispositions de l'article 1346-3 du code civil.

ARTICLE 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT

Le présent cautionnement cessera de produire ses effets à l'expiration d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, même en l'absence de mainlevée, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée à la Banque par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

CDS BORDEAUX 13 rue Jean Paul Alaux ZAC Bastide 33072 BORDEAUX CEDEX	Téléphone: Fax: www.societegenerale.com	Société Générale. Société Anonyme au capital de : 1 003 724 927,5 EUR 552.120.222 R.C.S Paris
--	--	--

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE

Le présent cautionnement est soumis au droit français.

ARTICLE 6 – GARANTIE DES CAUTIONS

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué par l'article L 313-50 du code monétaire et financier.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Dans le cadre du présent cautionnement, la Banque fait élection de domicile à l'adresse suivante :

SOCIETE GENERALE

Agence / Centre de Services de CDS BORDEAUX.

Fait à Paris, le 02/05/2024

Nom du signataire : Marie-Christine DUCHOLET

Qualité du signataire : Directrice de la Banque de Détail en France de la Société Générale

